



ALTERNANCE, UN ATOUT POUR LE PARCOURS DES JEUNES ?

Avec un taux de chômage des 15-24 ans atteignant 22,3 % en 2014¹, l'insertion professionnelle des jeunes est très difficile en Pays de la Loire. Alors que le chômage des jeunes ne se résorbe pas et que les proportions de non diplômés et de « décrocheurs » peinent à diminuer, l'alternance est régulièrement mise en avant comme un moyen permettant de limiter le chômage des jeunes et de garantir de meilleures conditions d'insertion de ses sortants.

Que représente l'alternance en Pays de la Loire ? Permet-elle toujours de faciliter l'accès à l'emploi de ses sortants ? Garantit-elle de meilleures conditions d'insertion ?

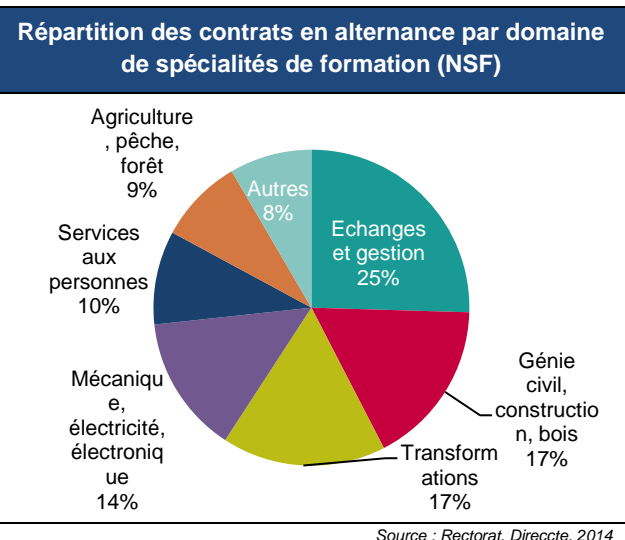
40 200 ALTERNANTS EN PAYS DE LA LOIRE

L'alternance est une voie d'accès à la formation permettant d'alterner des périodes en entreprise et des périodes en formation. Deux contrats principaux composent le dispositif : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation. Si l'objectif du contrat d'apprentissage est, pour un jeune, d'acquérir une qualification professionnelle initiale sanctionnée par un diplôme ou un titre, l'objectif du contrat de professionnalisation est l'insertion ou le retour à l'emploi des jeunes et des adultes par l'acquisition d'une qualification professionnelle. Ces deux dispositifs sont donc complémentaires.

A la même date, environ 12 000 personnes étaient en contrat de professionnalisation². Plus de trois quarts d'entre eux étaient des jeunes âgés de 16 à 25 ans

Dans l'ensemble, les contrats par alternance concernent principalement les domaines de formation suivants : échanges et gestion³ (25 %), génie civil, la construction et le bois (17 %), transformations (17 %) et mécanique, électricité et électronique (14 %).

Concernant les contrats d'apprentissage, ils sont plus souvent présents dans le génie civil (20% des contrats) et la transformation (agroalimentaire, métallurgie, plasturgie – 20% des contrats). Pour les contrats de professionnalisation, ils sont fortement concentrés sur la spécialité échanges et gestion (commerce, transport, comptabilité, RH – 60% des contrats de professionnalisation).



TENDANCE A LA HAUSSE DU NOMBRE D'APPRENTIS ET CHANGEMENT DE PROFIL

Depuis les années 70, les effectifs ligériens en apprentissage n'ont cessé de croître de manière continue, jusqu'à atteindre en 2007 plus de 30 800 jeunes répartis sur les différents niveaux de formation. Entre 2007 et 2014, la région, qui n'échappe pas à la baisse constatée partout en France, a vu son nombre d'apprentis diminuer de 9,7%. Sur les deux dernières années, les effectifs en apprentissage sont repartis à la hausse et atteignent en 2016 leur niveau de 2013.

A fin décembre 2016, la région des Pays de la Loire comptabilisait environ 40 200 alternants². Parmi eux, 28 323 jeunes étaient en parcours d'apprentissage dans la région (soit 31% des effectifs en formation initiale).

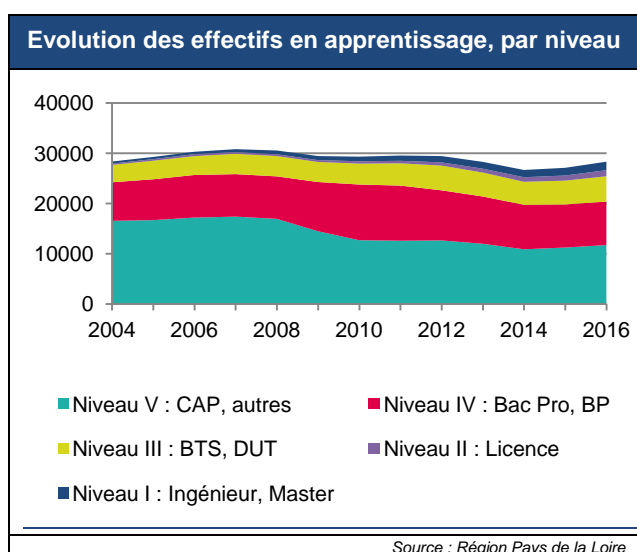
Par ailleurs, la région des Pays de la Loire est en 4ème position des régions françaises pour le nombre d'apprentis formés chaque année et le poids de l'apprentissage dans l'ensemble des formations du second cycle reste fortement supérieur à la moyenne nationale : 31,3% contre 26,4%.

1 : en % de la population active des 15-24 ans, Source : Insee, taux de chômage localisés.

2 : Estimation Carif-Oref à partir des données régionales 2014 et des évolutions nationales constatées en 2015 et 2016

3 y compris commerce-vente, transports, banque finance, immobilier, comptabilité, ressources humaines

Cette hausse des effectifs s'accompagne d'évolutions structurelles. Alors que le niveau V a perdu près du tiers de ses effectifs entre 2007 et 2016 pour représenter aujourd'hui 41% des effectifs en apprentissage (contre 56% en 2007), les effectifs en apprentissage de niveau I et II ont été multipliés par 3. Ils représentent aujourd'hui 10% des effectifs en apprentissage contre 3% en 2007. Plus généralement, tous les niveaux, excepté le niveau V, ont enregistré une hausse des effectifs (Cf. graphique ci-dessous). La baisse des effectifs dans le niveau V peut notamment s'expliquer par la réforme de la voie professionnelle, mise en place à la rentrée 2009 pour l'apprentissage, qui a entraîné la suppression d'un grand nombre de BEP au profit du baccalauréat professionnel en 3 ans.



Parallèlement, selon des travaux de la Dares (1), si la source principale des nouvelles entrées en apprentissage reste les jeunes sans formation qualifiante, leur part diminue au profit de nouveaux apprentis disposant déjà d'un diplôme de niveau IV et plus. En 2014, au niveau national, 46 % des nouveaux apprentis sont titulaires d'un diplôme de niveau baccalauréat ou du supérieur, soit huit points de plus qu'en 2011. À l'inverse, le poids des apprentis sans diplôme a diminué ces dernières années : 32 % des nouveaux apprentis en 2014 n'ont ni diplôme ni titre professionnel, ils étaient 43 % en 2011.

HAUSSE DU NOMBRE DE CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION ET DU NIVEAU VISÉ

Parmi les 9 319 contrats de professionnalisation signés en 2014 en Pays de la Loire, 8 124 concernaient des jeunes âgés de 16 à 25 ans. Parmi eux, 31% étaient en recherche d'emploi au moment de l'entrée dans le dispositif et 25% étaient en poursuite d'études (2).

La progression du nombre de contrats en région peut être rapprochée des évolutions constatées en France. Ainsi, selon la Dares, au niveau France entière, entre 2009 et 2014, le nombre de contrats de

professionnalisation signés par les moins de 26 ans a augmenté de 16%.

Parallèlement, comme pour les contrats par apprentissage, on observe une élévation du niveau de la formation choisie. Ainsi, si 21% des contrats de professionnalisation concernaient un niveau V en 2009, cela ne représentait plus que 11% en 2014. A noter que six contrats de professionnalisation sur dix correspondent à un diplôme ou un titre reconnu au RNCP.

S'agissant du niveau des formations visées, il est globalement supérieur à celui des formations par apprentissage, puisque 26% des contrats de professionnalisation concernent des diplômes ou des certifications de niveaux I et II en Pays de la Loire (8% des contrats d'apprentissage).

Enfin, lorsque l'on étudie le niveau des entrants, un tiers possèdent déjà une certification de niveau IV et 24% possèdent une certification de niveau III. De façon analogue, un certain nombre de signataires de contrat de professionnalisation ont un niveau égal ou supérieur à celui de la qualification visée. Ainsi, 79% des signataires d'un contrat de niveau V possèdent déjà un niveau V ou plus. Ce constat est plus marqué pour les jeunes de 16 à 25 ans, qui sont 60% à posséder un diplôme de niveau III et plus (36% chez les plus de 26 ans).

LES APPRENTIS CONNAISSENT-ILS UNE MEILLEURE INSERTION PROFESSIONNELLE QUE LES LYCÉENS ?

A court terme, toutes les enquêtes d'insertion le montre, les apprentis connaissent une meilleure insertion professionnelle que les lycéens. En Pays de la Loire, selon les enquêtes Insertion dans la vie active -Insertion professionnelle des apprentis (IPA) et Insertion des lycéens dans la vie active (IVA)- sept mois après leur sortie¹, soit en février 2015, 67 % des sortants d'apprentissage étaient en emploi contre 56 % des sortants de lycée. 27% des anciens apprentis sont sans emploi et à la recherche d'un emploi, contre 35% des jeunes issus de la voie scolaire (cf. graphique page suivante).

Par niveau, il apparaît que les jeunes de niveaux V (diplômés d'un CAP par exemple) connaissent l'insertion professionnelle la plus défavorable. 44% des jeunes apprentis de niveau V étaient encore sans emploi et à la recherche d'un emploi 7 mois après leur sortie de formation, 58% des jeunes issus d'une formation par la voie scolaire étaient dans ce cas.

¹ Hors poursuites d'études

Par ailleurs, obtenir le diplôme préparé augmente, à tous les niveaux de formation, la probabilité de trouver un emploi. Ainsi, sept mois après leur sortie de formation, 73% des apprentis ayant leur diplôme sont en emploi contre 50% dans le cas contraire. L'écart est particulièrement important pour les apprentis sortant de classe terminale de CAP : leur taux d'emploi est de 58% s'ils ont obtenu un diplôme, contre 27% sinon. Concernant les jeunes sortants de lycée, le constat est similaire mais d'une ampleur moindre : 58% des diplômés sont en emploi sept mois après la sortie contre 45% des non diplômés.

Par famille de métier, des distinctions apparaissent également. Pour les jeunes issus de la voie scolaire, les familles de métiers présentant les meilleurs taux d'insertion en emploi sont :

- Fabrication d'équipements mécaniques : 83%
- Laboratoire et analyses : 71%

- Fabrication d'équipements électriques et électroniques : 70%

A l'inverse, les personnes au chômage sont plus nombreuses dans les familles :

- Transformation de matériaux : 51%
- Bâtiment et Travaux Publics : 45%
- Production alimentaire et culinaire : 45%

Pour les jeunes issus de l'apprentissage, les familles de métiers présentant les meilleurs taux d'insertion en emploi sont :

- Banque, finance, assurances : 97%
- Informatique : 88%
- Administration, gestion et management d'entreprise : 84%

Enfin, les personnes sans emploi et en recherche d'emploi sont plus nombreuses dans les familles :

- Hôtellerie, tourisme : 44%
- Bois, papier, carton : 41%
- Prépresse, imprimerie, finition : 37%

Situation des sortants de formation initiale par voie scolaire (7 mois après leur sortie)

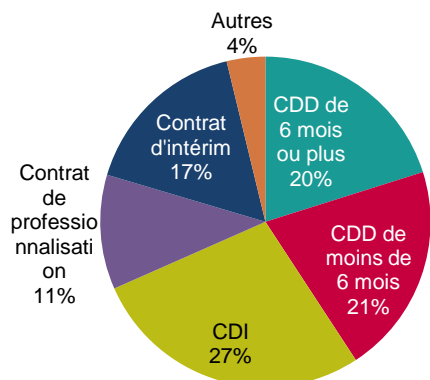


Situation des sortants de formation initiale par apprentissage (7 mois après leur sortie)

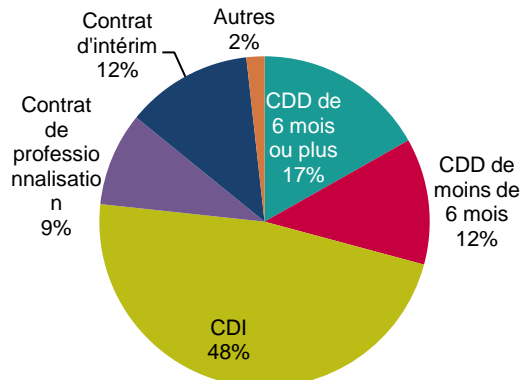


Situation des sortants de formation initiale : En situation d'emploi : quel statut d'emploi ?

Sortants de FI par voie scolaire



Sortants de FI par apprentissage



Source : Rectorat, enquêtes IVA et IPA, situation au 1^{er} février 2015, hors poursuite d'études

Si ces comparaisons sont intéressantes et montrent des différences notoires entre la voie scolaire et celle de l'apprentissage, il faut néanmoins tenir compte des effets liés à l'offre de formation. Ainsi, un certain nombre de diplômes et spécialités sont disponibles à la fois par la voie de l'apprentissage et par la voie scolaire mais certaines spécialités peuvent n'être proposées que dans une seule voie. De plus, des choix personnels ou des contraintes familiales peuvent également pousser le jeune à aller se former en CFA ou en lycée professionnel (proximité géographique notamment). Une analyse détaillée à diplôme et spécialité égaux permettrait une meilleure comparaison des données d'insertion.

Au final, l'avantage du passage par la voie de l'apprentissage n'a pas la même nature et la même ampleur selon les niveaux de formation. L'apprentissage est le plus utile au niveau IV et V, c'est là où l'on constate les plus gros écarts de taux d'insertion entre la voie scolaire et l'apprentissage. Selon les enquêtes « génération » menées par le Cereq (4), plus le niveau de diplôme monte, plus la plus-value de l'apprentissage se réduit en matière de taux d'emploi.

LES CONTRATS EN ALTERNANCE, UNE LOGIQUE DE PARCOURS À SECURISER

Si l'alternance garde de nombreux atouts en permettant aux jeunes une première expérience sociale et professionnelle et l'acquisition d'une qualification et/ou d'un diplôme, des difficultés peuvent apparaître chez les jeunes dès le début du choix de l'alternance ou au cours de leur parcours.

Selon diverses études, au niveau national, environ un contrat d'apprentissage sur quatre est résilié avant son terme. Ce taux de rupture n'aurait pas diminué depuis 15 ans. Cependant, même si les contrats sont rompus précocement, les jeunes n'abandonnent pas tous pour autant l'apprentissage. Ainsi, l'abandon sans poursuite ou reprise dans les 180 jours concerne un apprenti sur cinq. Près d'un quart des ruptures interviennent durant la période d'essai et plus ces ruptures surviennent tardivement moins elles sont suivies d'abandon.

En Pays de la Loire, le taux de rupture brut² des contrats d'apprentissage commencés sur l'année scolaire 2012-2013 était de 24%³, légèrement inférieur au taux national (28%) (source : Dares (1)). Comme au niveau national, près d'un tiers (30,7%) des ruptures ont lieu au cours de la période d'essai.

² Taux de rupture brut = Ensemble des contrats d'apprentissage commencés sur une campagne donnée et rompus avant la date de fin / Ensemble des contrats d'apprentissage signés sur cette même campagne

³ Source : Estimation CARIFOREF des Pays de la Loire à partir des données de la DARES

Comme le souligne le rapport de l'IGAS, établi dans le cadre du Plan de relance de l'apprentissage (5), l'absence de transmission par la DARES des données sur les taux de rupture et d'abandon aux Conseils régionaux contraint ces derniers à élaborer leurs propres statistiques, sur le fondement de définitions hétérogènes de la notion de rupture. Par conséquent, les données ne sont pas comparables entre régions et avec le national et la validité de l'analyse qui est faite par les acteurs sur les taux calculés est sujette à caution.

Outre cet élément de difficulté dans l'élaboration de politiques de sécurisation des parcours et dans leur évaluation, les actions à mener doivent également prendre en compte le niveau de diplôme préparé. La voie de l'alternance est de plus en plus empruntée pour préparer un diplôme de l'enseignement supérieur. Les raisons de l'entrée en alternance, le parcours, les motifs de rupture diffèrent selon que le jeune prépare un diplôme de niveau V ou de niveau supérieur. Au niveau V, l'alternance constitue bien souvent une alternative pour les jeunes qui rencontrent des difficultés avec le cadre scolaire. En revanche, pour les niveaux supérieurs, il représente une voie de formation qui permet d'allier savoirs théoriques, expériences pratiques et connaissance du milieu de l'entreprise.

Les mesures de lutte contre les ruptures doivent tenir compte de ces différentes réalités et le développement des formations en alternance ne doit pas se faire sans tenir compte des difficultés que cela peut générer dans le parcours du jeune.

Si les ruptures n'ont probablement pas toutes les mêmes causes, l'une des pistes d'amélioration des parcours serait d'assurer un accompagnement des jeunes et des entreprises dès le début du contrat.

Pour aller plus loin :

(1) *L'apprentissage en 2014*, Dares, Analyses, n°057, juillet 2015

(2) *Plus de 8000 contrats de professionnalisation signés en Pays de la Loire en 2013*, Carif-Oref des Pays de la Loire, Etudes et Enquêtes, mai 2015

(3) *Alternance et professionnalisation : des atouts pour les parcours des jeunes et les carrières ?*, Cereq, Relief, n°50, décembre 2015

(4) Lopez, Sulze, *Insertion des apprentis : un avantage à interroger*, Cereq, Bref, n°146, mai 2016

(5) *Plan de relance de l'apprentissage : l'accompagnement des apprentis pour une sécurisation des parcours*, IGAS, IGAENR, IGEN, juin 2015